



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20210408-20210420-DE
Reçu le 13/04/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 08 AVRIL 2021

Date de convocation : le 01 avril 2021

Date d'affichage : le 01 avril 2021

Nombre de membres au Comité Syndical: 54

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.

Etaient présents : Alain ANGLES - Marc AUGUY - Jacques BARBAZANGE - Christophe BERNIE - Christian BONNET - Jean Marc CALVET - Bernard CASTANIER - Bruno CAVAINAC - Jean François CLAPIER - Henry CLAUDE - Sylvain COUFFIGNAL - Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX - Michel DELPECH - Robert DIEUDE - Joël ESPINASSE - Jean Luc FARJOU - Jean Louis GRIMAL - Christophe LABORIE - Jean Marie LACOMBE - Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU - Brigitte MAZARS - René MOUYSSET - Bernard NAYRAC - Alain NOUVIALE - Richard RUS - Jean Claude SOUYRIS - Thierry TEULIER - Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 22 Dont 1 ont donné procuration

Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2021/04/20

Mise en place de la stratégie de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2021/04/20

Mise en place de la stratégie de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

En 2015, le SIEDA avait répondu à un appel à manifestation (AMI), lancé par l'ADEME, pour l'installation de bornes pour la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables. Cet AMI, a permis l'installation de 68 Bornes de recharge (IRVE) réparties uniformément sur tout le territoire aveyronnais.

Depuis le lancement de ce projet, les usages et technologies des véhicules électriques ont évolué. Fort de toutes ces évolutions, Monsieur le Président a demandé à la commission transition énergétique de réfléchir sur la politique du SIEDA en matière de mobilité électrique.

Le 18 mars, la commission transition énergétique, présidée par Jean Marc Calvet, vice-président du SIEDA a fait les constats suivants :

- Nécessité de moderniser le réseau d'IRVE existant en favorisant l'installation de bornes permettant aux usagers de se recharger lorsqu'ils sont en déplacement longue distance, nommées « recharge de transit »
- Continuer à développer les bornes permettant un service de recharge pour les usagers n'ayant pas de stationnement privé ou pour de la réassurance, nommées « recharge locale »

La commission a défini, pour les années 2021 – 2023, un schéma directeur IRVE définissant les règles de déploiement du réseau selon les critères suivants :

- Pour un besoin de recharge de type « transit » (pose d'une borne 50 kW) sur les axes routiers de plus de 5 000 véhicules/jour et/ou dans les bourgs centre d'un bassin de vie. L'inter distance entre deux services de recharges « transit » doit être supérieure à 15min de trajet.
- Pour un besoin de recharge « locale » (pose d'une borne 3-22 kVA) dans les cœurs de bourgs du territoire de l'Aveyron. Ces dernières doivent être installées à proximité de services, ou de zones pavillonnaires sans stationnement privatif.

Afin de mettre en œuvre cette politique et de répondre à un besoin spécifique des usagers, la commission propose au comité syndical du SIEDA de revoir les contributions financières des collectivités à l'installation e

t au fonctionnement de ces infrastructures.

Actuellement, chaque fois qu'une collectivité souhaite installer une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, le SIEDA lui demande une contribution à l'installation de 1 000 € pour une recharge « locale » et 18 000 € pour une recharge de « transit ». A cela s'ajoute une contribution de fonctionnement de 300€/an pour une borne « locale » et 1 300 €/an pour une borne de « transit ».

Il est proposé une contribution de la collectivité à l'investissement de 3 000€ pour répondre à un besoin de recharge de « transit ». La contribution à l'investissement de la collectivité pour un service de recharge « locale » reste inchangée, soit 1 000€. De plus, il est proposé d'uniformiser la contribution de fonctionnement à 300 €/an/borne quel que soit le type de recharge proposé.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à mettre en place une contribution de la collectivité à l'investissement de 3 000€ pour répondre à un besoin de recharge de « transit ». La contribution à l'investissement de la collectivité pour un service de recharge « locale » reste inchangée, soit 1 000€. De plus, il est proposé d'uniformiser la contribution de fonctionnement à 300 €/an/borne quel que soit le type de recharge proposé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 13/04/2021

Le Président du SIEDA


Sébastien DAVID

Annexe à la délibération 2021/04/20

Mise en place de la stratégie de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

Définition de la contribution à l'investissement

Cette contribution est demandée une fois à l'installation

	Borne normale (3 à 22 kVA)	Borne rapide (43-50 kVA)
<i>Type de recharge</i>	Recharge principale et secondaire LOCALE <i>Domicile/travail et Voirie</i>	Recharge secondaire TRANSIT <i>Réassurance - Garantie de Flexibilité</i>
<i>Implantation</i>	Centre bourg avec services et/ou absence de parking/garage privatif pour les bâtiments résidentiels, 1 borne pour 1 500 habitants	Axes dont circulation > 5 000 véhicules/jour, inter-distance 15min Bourg centre d'un bassin de vie
<i>Coût global moyen borne (HT)</i>	10 000 €	38 000 €
<i>Subventions</i> - ADVENIR 2021 - Programme exceptionnel FACE - Plan de relance	5 400 € - -	9 000 € - -
<i>Contribution COLLECTIVITÉ</i> - À ce jour - Proposition	10% Solde plafonné à 1 000 € 1 000 €	18 000 € 3 000 €
<i>Contribution SIEDA</i>	Reste à charge	Reste à charge

Définition de la contribution au fonctionnement

Cette contribution est demandée tous les ans après l'installation

	Borne normale (3 à 22 kVA)	Borne rapide (43-50 kVA)
<i>Coût global moyen de fonctionnement par borne (HT/an)</i>	1 300 €	3 100 €
<i>Revenu annuel moyen</i>	270 €	1 300 €
<i>Contribution annuelle COLLECTIVITÉ</i> - À ce jour - Proposition	300 € 300 €	1 300 € 300 €
<i>Contribution annuelle SIEDA</i>	Reste à charge	Reste à charge